Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 19 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Canal Place, peut prêter sur hypothèque de $00 à $30,000. 29 déc—6m

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie et café avec installations. Le loyer est très bon marché. S'adresser coin Johnson et Bayou. 19 juin—3f

A VENDRE ou à louer, par ordre du propriétaire absent, la maison No 286 rue du Bayou, entre Claiborne et Derbigny; terrain 3 pieds au-dessus du trottoir, jardin, &c. Conditions libérales. 19 juin—7f

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—

DEMANDES.

ON demande—Un bon cheval de famille doux et sans défaut. On ne le prendra qu'autant que le prix sera modéré. S'adresser à G. B. No 511 Post office Box. 19 juin—

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grange de habitation. S'adresser à "Farmer", 265 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une loi qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lazarus, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane.

ARTHUR McGUIRK.
3 juin—3f en 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.

WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.

29 mai—7f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN McDOUGALL. Agent.
20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.

S. Z. RELF.
19mai—5f en 30 jrs

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 18 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, propriétés vagues et inconnues, dans les limites municipales, saisies pour taxes.

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. F. Warner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 23,394.—Division B.—Avis est par le présent donné à tous autres créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Warner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23, 28.

Succession de Sidney J. Gilbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,367—Division E—Attendu que George E J. Gilbert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sidney J. Gilbert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Martin Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,369—Division D. Attendu que Mme Margaret Hoey a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin Hoey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19juin—19 23 28

Succession de E. B. Jennings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,181—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. E. Lawrence, W. A. Gordon et E. H. Corkery, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14juin—14,19,23.

Succession de Charles Reifferscheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,696—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Otto F. Briede vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,021—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Casanova, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier
12 juin—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 24,217.—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts; que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Sauter, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la dite pétitionnaire ainsi que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f au 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Kroling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Kroling soit convoquée et tenue pardevant F. B. Aarhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et en attendant que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f au 30 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,232—Division C.—Edward Lilienthal vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Lilienthal insolvable dans cette affaire, soit tenue devant John Bendernagel, notaire en cette ville, le lundi, deuxième jour de juillet, 1888, à 11 heures a. m., pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 mai—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000 ..	100,000
1 Lot de..	50,000 ..	50,000
1 Lot de..	25,000 ..	25,000
2 Lots de..	10,000 ..	20,000
5 Lots de..	5,000 ..	25,000
25 Lots de..	1,000 ..	25,000
100 Lots de..	500 ..	50,000
200 Lots de..	300 ..	60,000
500 Lots de..	200 ..	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'installation d'un photographe, de livres, d'outils, d'une montre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,349—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 juin 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

En mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste assortiment de meubles de ménage de valeur, comprenant des matelas, des sommiers, draps, oreillers, couvertures, nattes, aussi ombrelle, cannes, etc.

1 montre de dame—un REEL en argent massif pour pêcheur et autres articles pour pêcheur, etc.

24 volumes et un lot de mappes, une lorgnette d'opéra, etc.

1 boîte d'outils de charpentier, 1 banc de travail, 1 boîte de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instruments de photographe et divers autres articles, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 19 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'un intérêt de valeur dans la fabrique à vapeur Enterprise pour la manufacture de persiennes, portes, chassis et fabrique de moules, ainsi que les chantiers de bois, érigée et contenue dans les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente daté le 12 juin, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, au local Nos. 171 à 181 rue St. Louis, coin Franklin, le MARDI, 26 juin 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous sur laquelle Francis Martin, de cette ville, a un nantissement d'après un acte de nantissement passé pardevant James Fahey, notaire, daté le 19 novembre 1887, à savoir:

Les deux tiers indivis et intérêt de Philip W. Sherwood dans la propriété, machine pour travailler le bois, bouilloires, pompes, governor, arbres de couche, poulies, belting, outils, instruments, modèles, dessins, stock manufacturé, bois brute et de charpente, quincaillerie, glaces, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses sur l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bassin et Franklin, dans cette ville, aussi les lots de terre eux-mêmes et les animaux, wagon, charrette, buggy et harnais dans ledit local; au fait tout le matériel appartenant à la Fabrique à vapeur Enterprise pour la construction des chassis, persiennes, portes et manufacture de moulés et les chantiers de bois, ainsi le même intérêt indivise dudit Sherwood dans les comptes ouverts avec la raison sociale de Alexander Smith & Cie.; une action du stock du New Orleans Loan & Building Association et une action du stock du Mechanics, Lumbermen & Dealers Exchange, le tout étant expliqué plus minutieusement et plus amplement décrit dans l'inventaire de la propriété et l'actif de l'ex maison de Alexander Smith & Cie. inventaire fait le 3 octobre 1887, auquel il est référé et qui fait partie spéciale dudit acte de nantissement mentionné ci-dessus, exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 19 novembre 1887.

Exceptant cependant:

Telle partie du stock manufacturé et bois brut et de charpente, arbres de couche, poulies, hangars, quincaillerie et verre et une pompe Knowles, deux tables pour scier et tous les comptes ouverts que le dit Philip W. Sherwood peut collecter:

Qui a été libéré du nantissement, de temps en temps par le dit Francis Martin pour accommoder le dit Sherwood.

Toute la propriété ci-dessus décrite ayant été inventoriée de nouveau par le shérif civil le 13 juin 1888.

Les deux tiers indivis et intérêt du dit Philip W. Sherwood dans toute la propriété seront offerts et vendus d'après le dit nouvel inventaire pris par le dit shérif civil le 13 juin 1888 et qui peut être inspecté à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15,19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre,

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Tréme et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'ilet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St Pierre, 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée: le tout conformément à un plan dressé par J. Communy, arpenteur, déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvillier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

D'un grand lot de Groceries de famille et de choix.

Vins, Liqueurs, Whiskies, Etc. Aussi, Comptoirs, Etagères, Installations, Etc.

—Aussi—

Un Mulet, deux Charrettes, un lot de Harnais, Divers, Etc.

Dans l'affaire de H. P. Poupart vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,138.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 11 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le VENDREDI, 22 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 26 rue des Ursulines, tout le contenu du dit local, contenant un grand assortiment de groceries, installation, etc.

Aussi, un mulet, deux charrettes, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.
12juin—12,16,19,22

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle-Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité que lui confère la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu):

Description de la propriété

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 dans l'ilet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 8, dans l'ilet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 8 mesurant 108 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire desdites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars; que le 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 120, folio 659;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication en vertu de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes, prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN député greffier.
9mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
A. Lazarre, Député Greffier
30mai—3f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond, et une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et, conformément au dit plan, est subdivisé en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'ilet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouce et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan est subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties des non aliénando et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12,19,26—3,10,14juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds deux pouces et quatre lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne dans la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 10 octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre feu Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Ciovenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Vianvant et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Vianvant, et Charles Lonques).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 230, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, le 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire; conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prieur, et cent soixante-dix pieds quatre pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine. Etant la même propriété acquise par Hy. Vianvant de Z. Bruenn par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
5 juin—5,12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près trente pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur d'à peu près soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1880 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais de ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'est pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur deviendra membre de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs M. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,189—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme lot numéro seize (16), dans l'ilet No 53, sur un certain plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lewis, par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril, 1886

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Laharpe et Colombus, désigné par le No 6 de l'ilet No 16, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le faubourg Montreuil, près de cette ville, désignés par les numéros quarante, quarante-un et quarante-deux, conformément à un plan du dit faubourg, dressé par J. Pillé, alors voyer de cette ville, le 16me jour de juin 1831, et déposé en l'étude de O. De Armas, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmira, entre la rue Claire et le chemin public sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante dix actions maintenant réduites à soixante-six actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane y attachées. Lesquelles dites propriétés ci-dessus sont décrites sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 16 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse, et mesurent conformément au dit plan comme suit:

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 175 et borné par les rues Elmire, Dauphine ou Grands-Hommes, Congress et Royale ou, Cascalvo, désignés par les numéros quarante, quarante-et-un et quarante deux. Le dit lot numéro quarante étant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, tous les droits, voies et privilèges, etc.

Ensemble avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: onze cent soixante-seize dollars, montant sur le prêt capital, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1868; et une autre somme de mille cinquante dollars, le montant de la contribution des dites actions du capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars, à partir du 1er décembre, 1873, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1877, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1882; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1886.

L'acquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothécaire non échue, mais sujette à être appelée en vertu de la Charte et des règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'à concurrence de la somme de cinq mille dollars, et il assumera toutes les obligations dues à la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa Charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,177—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Remparts, Désiré et Elmira, désigné par le No 4 de l'ilet No 8 d'après une esquisse par De Armas, sous voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881 pardevant Chas. T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St Claude, sur cent trente un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. C. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs. F. J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,013—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un seizième indivisé d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations connu comme No 147 rue Canal, étant le troisième magasin du Bourbon, mesurant plus ou moins 22 pieds 4 pouces de face à la rue Canal sur 85 pieds 5 pouces de profondeur dans l'ilet borné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine et Douane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme l'intérêt de Frederick J. Knapp, défendeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19,26—juil 3,10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Gaulon vs Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,088—En vertu d'un ordre de vente en date du 18 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous, à savoir:

Un lot de comptes ouverts billets, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19, 26, 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,540—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-sept et Vingt-huit de l'ilet No Vingt quatre sur un plan dressé par W. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladreyère, ex-notaire en cette ville, comme lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt-sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence,

Rue St-Joseph, entre St-Charles et Camp, (la rue dernière étant la rue Julie).

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, St-Charles, Julie et Camp, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Pettinger, voyer, daté le 21 mars 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

Succession de Spencer Roan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,338—Division E.—Attendu que Mme Betsy Roan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Spencer Roan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
15 juin—15 20 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

BIJOUTERIE.

Succession de William Walsh—No 23,954.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 22 juin 1888, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, à mon magasin, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juin 1888—

5 montres en or et un lot de bijouterie.

Aussi—2 malles et 2 valises contenant du linge de corps.

Conditions—Comptant.
17 juin—17 22 29

Terre dans Est Baton Rouge.

Jas. A. Renshaw vs. Ses Créanciers.

No 20,268.—Cour Civile de District—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juin 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 mai 1888—

Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet Etat, à environ quinze milles de la ville de Baton Rouge, et à environ deux milles de Hope Villa, près de Clay Gut Creek, contenant cent vingt arpents de superficie, lesquels ont été pris de la partie inférieure nord d'une portion de cent cinquante acres appartenant à Joseph Heard et renfermé du côté nord par les terres de Walkins et Thomas, et du côté est par celles de Webb et au sud par les terres acquises par Heard de Tarlton & Co.

Conditions—Comptant

L'acheteur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire public.

Un dépôt de 20 0/0 devra être payé comptant sur les lieux sur le montant de la vente.

19mai—19,26—2,9,16,23 juin

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rues Melpomène et Franklin.

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,665 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les propriétés ci-dessous désignées, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Willow, (anciennement Martin), Clara et Felicity Road ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7, et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6, et 87 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 8; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, comprenant un cottage résidence en bois.

2° **Deux certains lots,** avec les améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Jackson et Philip, désignés par les Nos 12 et 13 sur le plan No 152, déposé au bureau de T. O. Starke, ancien notaire de cette ville, adjacent l'un à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur 149 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** formé des arrières portions des lots Nos 1, 2 et 3 du plan ci-dessus et mesurant 22 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 90 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit d'un an, en billet spécialement garanti par lien du vendeur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, et de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du montant du dit billet, les améliorations devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; l'acquéreur assumera, en outre, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24 mai—24, 26mai—2, 9, 16, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier,

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, Nlle-Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés, ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville, dans l'ilet A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné par le lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1866, déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan, le dit lot mesure 25 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur chacune des dites rues Delta et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les No 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Huey, (épicerie et fournitures de navire), il y a une des maisons d'affaires de Jesse K. Bell, M. E. Conery & Son, A. & B. Brewing Association, et est immédiatement opposé au 1er District Steam Packet Landing, est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & T. Co.; sa location est une des plus désirables sur la levée et digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaire, soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et positif. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur: le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement, il sera, en outre, tenu d'assurer la propriété pour plus que la portion à crédit jusqu'au paiement final; il assumera en outre du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'un ilet de terre de valeur borné par l'Avenue Napoléon, les rues Jena, Jersey et Laurel, avec les bâtisses et améliorations, etc., dans l'affaire de

David L. Weil vs Thomas E. Evershed

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,242—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Napoléon et les rues Jersey, Jena et Laurel, désigné par le No 12 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude de Louis Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant deux cent cinquante pieds trois pouces de face à l'Avenue Napoléon, même façade à la rue Jena, trois cents pieds de face aux rues Jersey et Laurel.

Etant la même propriété acquise par le défendeur des mineurs de feu Peter C. Mandel et épouse, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 21ème jour de mai 1879. (Bureau du transfert, livre 110, folio 846).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans

vs.

D. L. Depassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,951.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'ilet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Girod ou Villeré, formant le coin sud est des rues Espagne et Girod.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Seligé.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1888, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Grands-Hommes, maintenant Dauphine, Bagatelle, maintenant Bourbon, Union, Casacalvo, maintenant Royale et Paix, désigné comme lot No 4 et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une résidence en briques, double, à un étage avec mansarde, une maison en briques dans la cour.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final. Ensemble avec les clauses usuelles, assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement de taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

14 juin—14 16 23 30 juil 7 14 21

Actions de la Compagnie d'hôtel St. Charles.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur. Bureaux No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 11 juin 1888, il sera vendu en totalité, à l'encan:

Quatre mille neuf cent cinquante-et-une actions du fonds capital de l'hôtel St. Charles.

Conditions—Comptant avant le transfert.
12 juin—12, 16, 23.

Cottage de résidence.

Rue Moralès, Troisième District.

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,786.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès, sur 60 de profondeur, et connu par le numéro 425 rue Moralès.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle, notaire. Dépôt de 10 pour cent.

26 mai—26—juin 2,9,16 23,30

Coin de valeur.

La grande maison double en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 19,111.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Calliope, St-Charles et Delord, désignée par la lettre A, sur un plan dressé par L. H. Pilié assistant surveyeur de la ville daté du 15 février 1884. La dite portion forme l'encoignure des rues Carondelet et Calliope et mesure 42 pieds de face rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Calliope, de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage grand et confortable désigné par les numéros municipaux 270 et 272 rue Carondelet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un an ou d'un et deux ans au gré de l'acquéreur, divisé en parties égales par les billets solidaires de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et par hypothèque spéciale.

L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses pour la valeur des billets et transférer la police.

L'acte de vente devant contenir les clauses de non alienando et les 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non-paiement.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville dues en 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et si l'acquéreur ne se conforme pas à l'adjudication dans les 15 jours qui suivront, il sera revendu. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. C. Soniat, notaire.

10 juin—10, 23, 30—juil. 7, 14.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,661.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 6 juin 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Thalia et Melpomène, désignés par les lettres F. G. et H., sur un plan de Pilié, déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Les terrains ci dessus sont par leur plaisant et attractif voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente; l'acquéreur fournissant des billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 8 pour cent par an avec privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties, assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juin—12,23,30—juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gautrau.

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No. 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un grand lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Constance, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 115 pieds et de face à la rue Foucher, et forme l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc. Le voisinage s'améliore rapidement et les cars de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Constance,

Joseph Feeney alias Jos Finney vs Mme B. Feeney.

No 18,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, 23 avril 1888 et signé le 2 mai 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrites, savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constance, dernièrement Foucher, St-Joseph, Delord et Magasine, désignés par les Nos 3 et 5, se touchant et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5/8 d'un pouce de façade rue Constance sur 117 pieds 8 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur d'un côté, et 117 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté. Le terrain porte le No 145 rue Constance ou Foucher.

Le terrain No 5 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher ou Constance, sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et porte le No 147 rue Constance ou Foucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dûes en 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire.

29 mai—29—juin 9 16 23 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage comme Résidence,

Coin des rues Chestnut et St-André. Sept chambres, lot 32 sur 125 pieds.

Rue en asphalte et double ligne de chars.

Succession de Jno. Brownson et Caroline Brownson, sa femme, tous deux décédés.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 16 mai 1888, dossier No 23,526, pour le compte des successions de John Brownson et de Caroline Browson, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu, à l'encan:

Coin des rues Chestnut et St-André.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Joséphine, Chestnut et Camp, désigné par le No 15, lequel lot mesure 32 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St-André, sur une profondeur et une façade à la rue Chestnut de 125 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent **Un cottage en bois recouvert en ardoises,** contenant sept chambres, galeries devant et sur le côté, citernes et hangar, lieux d'aisance, cour pavée, jardin, arbres, etc., et loué à raison de $25 par mois, et connu comme le No 272 rue St-André.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1888 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20mai—30 27 mai—3, 10, 17, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En face du Parc Audubon.

Ce magnifique morceau de terre borné par

l'avenue St. Charles, Burthéville et Greenville,

Sixième district de la Nouvelle-Orléans.

Terrain sur un coteau élevé, mesurant plus ou moins, au pied français, environ 1260 pieds de face à l'avenue St. Charles, sur une profondeur d'environ 11,505 pieds de face à sa ligne supérieure, et 11,627 pieds de face, sur sa ligne de Burtheville, s'étendant dans le fond à environ 2 1/2 milles, et renfermant environ 250 arpents de terre.

A vendre à un long crédit, à un faible taux d'intérêt.

Dans l'affaire de

C. E. Girardey et autres

contre

les héritiers de William Henry et autres.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Docket No 23,315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, Docket No 23 315, dans l'affaire de C. E. Girardey et autres contre les héritiers de Wm Henry et autres, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière, ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, formant une partie du domaine anciennement connu sous le nom de Foucher Tract ou morceau situé dans le Sixième district municipal de cette ville, sur le côté nord de l'avenue St Charles, compris entre le milieu de l'avenue St-Charles à la ligne supérieure de Burtheville et la partie du bas de Greenville ou rues Walnut, Friburg et Marley, et s'étendant dans le fond à un point à l'extrême profondeur du morceau original de Foucher. Ladite portion ou morceau de terre est contigu et se touche et mesure au pied français plus ou moins comme suit, à savoir:

1° Douze cent soixante (1260) pieds un (1) pouce de face à l'avenue St-Charles.

2° Sur la ligne supérieure à un point 240 pieds au sud de la ligne de Greenville et à une première profondeur de 300 pieds, puis sur une ligne parallèle à l'avenue St-Charles sur une seconde largeur de 240 pieds à la ligne de Greenville, et puis à partir dudit point, elle a une seconde profondeur de 7435 pieds 6 pouces sur la ligne du bas de Greenville.

3° Puis sur une ligne droite dans une direction sud de 356 pieds 9 pouces.

4° Puis une troisième profondeur sur la ligne du bas de Friburg et Marley de 4,070 pieds à l'extrême profondeur du morceau, à un point où la partie communique avec le bas.

5° Puis sur la ligne du bas formée le milieu de l'avenue St-Charles et le long de la ligne du haut de Burtheville elle a une profondeur de 11 627 pieds 8 pouces, à un point où il communique avec la ligne du haut.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente; fait du plan original de J. A. D'Hemécourt, député-voyer de cette ville, en date du 8 mars 1870. Cette vaste propriété forme la plus grande portion de terre de valeur près de la ville de la Nouvelle Orléans; elle occupe un coteau élevé, fait face au "Parc Audubon", se trouve dans une partie de la ville qui s'améliore tous les jours, et elle tombe dans les mains d'un homme entreprenant, elle est bien administrée, bien divisée, elle peut produire un quart de million de dollars.

Tout le morceau, pour les facilités recherchées par les corporations ou les capitalistes, sera vendu en bloc aux conditions avantageuses qui suivent:

Conditions.—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour la distribution aux parties intéressées, payables à 1. 2 et 3 ans et portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, avec privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie, comprenant 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888, et fera, au moment de l'adjudication, un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juin—3,10,17,24—1,7 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence en bois, No 238 rue Troisième, entre St. Charles et Prytanée.

Succession de Wm. T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 24 mai 1888, dossier No 22,557, pour le compte des successions de William T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vaudry, tous deux décédés, à un long crédit, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Prytanée et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4; lequel lot mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur sur le côté contigu à la rue Prytanée de 127 pieds, et 85 pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté le plus rapprochée de l'Avenue St-Charles, puis courant à angles droits vers la rue Prytanée une distance de 9 pieds 8 pouces, et puis il a une seconde profondeur de 42 pieds sur une ligne parallèle à l'Avenue St-Charles jusqu'à sa ligne de fond, sur laquelle ligne de fond il a une largeur de 30 pieds, toutes entre lignes parallèles, mesure américaine; le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de vente. Les améliorations comprennent:

Une résidence en bois confortable, bien bâtie, à deux étages et recouverte en ardoises, connue comme le No 238 rue Troisième, ayant corridor en haut et en bas, 9 ou dix chambres en tout, chambre à bain, lieux d'aisance, office, etc. subdivisée pour la famille, admirablement tapissée, avec de belles installations de gaz partout. Le tout en parfait état; il y a un hydrant, une citerne et dépendances, joli jardin, devant, sur le côté et au fond. Des barrières en fer sur la façade et le côté, entourage élégant, et la propriété peut être inspectée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurités usuelles du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1888, qu'il paiera en sus de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—juin 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à trois étages, No 12 rue des Remparts, entre Canal et Douane.

Succession de Robt. G. O'Connor, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 22 mai 1888, Dossier No 24,011, pour le compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Canal et Douane, mesurant, plus ou moins, 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur d'environ 52 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec une autre portion de terre, qui est contigue, au fond, à la propriété décrite ci-dessus, et mesure 25 pieds de large sur la ligne du fond du terrain ci-dessus sur une profondeur de 26 pieds, faisant une profondeur totale de lot disons environ 78 pieds 2 pouces.

Les améliorations comprennent:

Une bâtisse en briques à trois étages recouverte en ardoises, connue comme le No 12 rue des Remparts, et servant actuellement de café et restaurant avec cuisine au-dessous et de résidence au-dessus, et ayant 8 ou 10 chambres en tout, avec tuyaux de gaz partout, corridor, etc., et louée à Louis Cignonie à raison de $50 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en sus de son adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24mai—24, 27—juin 3, 10, 17, 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 19 juin 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 19 juin—1f

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin-Résidence de valeur No 519 rue Dauphine,

Entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Wendel Heid, décédé.

Pour un partage.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" rendu le 16 mai 1888, et signé le 22 mai 1888, Dossier No 23,290, pour compte de la succession de Wendel Heid, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Espagne et Mandeville, désigné par le No 4, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. H. Pillé, député voyer de la ville, daté le 27 mars 1880 et exposé à l'endroit de vente.

Les améliorations comprennent.

Une résidence et magasin en bois, ayant 4 ou 5 chambres, magasin et chambres à coucher, cuisine, etc., avec citerne, etc., et rapportant $10 ou plus par mois, et connu comme le No 519 rue Dauphine.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 o/o d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, embrassant le pacte de non alienando; 10 o/o payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant le payement des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—juin 3, 10, 17, 24, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique carré de terre.

Avenue St-Charles,

Faisant face au Parc Audubon,

Etant une partie du terrain Foucher, mesurant 240 sur 300 pieds,

Et touchant la limite de Greenville.

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als vs. Les héritiers de Wm Henry et als

Et au profit des héritiers de Samuel P. Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, 1er district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, dans l'affaire de C. E. Girardey et al vs les héritiers de Wm Henry et als. Aussi conformément à plusieurs ordres de la même susdite Honorable Cour, en conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de Saml. P. Blanc, décédé, et l'autre conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire, en faveur des enfants mineurs de William Henry, décédé, les deux tenues le 21 mai 1888 et les deux signés le 25 mai 1888, dossier No 23,315, pour le compte des héritiers des dits Samuel P. Blanc et Wm Henry, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu:

Un certain carré d'ilet, situé du côté nord de l'Avenue St-Charles, Sixième District de cette ville, ensemble avec les droits, passages et privilèges y appartenant, situé sur la limite supérieure du morceau de terre connu sous le nom de "Foucher Tract", et borné du côté supérieur par Greenville. Il mesure 240 pieds de façade Avenue St-Charles, sur une profondeur de 300 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins mesure française, et désigné par la lettre S sur un plan visible au lieu de la vente, pris comme un plan de J. A. D'Hemécourt, député-voyer de la ville, en date du 8 mars 1870.

Ce carré d'ilet, s'il est fait une partie du premier Foucher Tract, fera une façade totale Avenue St-Charles d'environ 1500 pieds, mesure française, de 1600 pieds américains ou environ 6 carrés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en billets de l'acquéreur, divisés en coupons, à la convenance des parties intéressées, payable en 1, 2 et 3 ans et portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets en partie ou en totalité. L'acquéreur assumera, en outre du prix de vente, toutes les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles pour l'année 1888; et un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix d'adjudication en sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bibliothèque de lois de valeur.

Etant la propriété de J. O. Nixon Jr., décédé, sera vendue en lots au gré des acquéreurs.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 20 juin 1888, à 7 1/2 heures p. m. et les jours suivants, à la même heure, jusqu'à ce que tout soit vendu, au No 47 rue Carondelet, coin Union, bureau de devant, second étage, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 8 juin 1888, dossier No 23,653, pour le compte de la succession, de J. O. Nixon, Jr., décédé, il sera vendu à l'encan—

Une bibliothèque de lois de valeur, consistant de 800 volumes, ou à peu près, aussi, 4 casiers pour livres, 3 pupitres, presse à copier les lettres, tables, chaises et divers, comme l'indique l'inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

Les catalogues seront prêts dans quelques jours.

9juin—jusqu'à date

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième district.

A l'encan à des conditions faciles.

Successions de Johann et de Maria E. Appell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division C"—Nos 21,944 et 23,914.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de deux ordres de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton et St. Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau et mesurant 43 pieds de face à la rue Fulton ou St. Thomas, sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins. La dite portion de terre étant composée de tout le lot désigné par le No 11 et 18 pieds du lot No 10 sur un croquis ou plan annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1866.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, solidement bâti et retiré de la rue, avec couverture en ardoises et ayant 5 chambres de chaque côté, galeries, cuves sous hangar, lieux d'aisance, maison pour enfants, etc., connu par les numéros municipaux 387 et 389 de la rue Fulton ou St-Thomas et assuré maintenant pour $2000.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou de un an. La somme à crédit payable en un billet de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. L'acte de vente renfermera toutes les clauses usuelles de sécurité.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir le plan à la Bourse.

20 mai—20 26—2 9 16 23 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson.

10 Actions du fonds capital au Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Parcell.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 23,919.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11h. 1/2, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 28 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Locust et Freret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison-cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuves à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portant les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cave, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

9 juin—9 16 23 30—7 14 juil